

Objet : **MARQUE OMBRELLE "GASTRONOMIE"**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTI - BORTOT - BUGAUD - MME DELLABLANCHE - MM. FONTENAT - GALLET - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MASCIOTRA - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PERRAUT - PRADEL - VERNE - MME VOLLERIN

*Intervention de Pascal Perraut, Vice-président*

Aintourisme souhaite utiliser la marque de la Chambre d'Agriculture "Saveurs de l'Ain" comme marque ombrelle "gastronomie" avec le lancement d'un évènement pour mobiliser les professionnels et le grand public sur les produits locaux et les savoir-faire de la gastronomie.

Le 3 août dernier, le Président Fontenat et moi-même avons rencontré Damien Abad, Président d'Aintourisme, et les Présidents de deux autres Chambres consulaires, pour convenir de la création d'une association spécifique pour l'usage de cette marque mise à disposition par la Chambre d'Agriculture et de mobiliser ensemble leurs professionnels pour un évènement qui aura lieu en décembre.

A cette occasion, une convention sera établie et prévoira un soutien financier aux Chambres de 10 000 € par Chambre consulaire pour la mobilisation des entreprises.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette convention, dans laquelle il est prévu un soutien financier aux Chambres de 10 000€ par Chambre pour la mobilisation des entreprises.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Pascal Perraut, Vice-président, autorise le Président à signer cette convention, dans laquelle il est prévu un soutien financier aux Chambres consulaires de 10 000€ par Chambre pour la mobilisation des entreprises.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	33
- Nombre de Membres présents .....	20
- Nombre de voix pour .....	20
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Agnès BERTILLOT  
Vice-présidente Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

